

Nouméa, le 16 février 2018

Laurent Chardon - IA-IPR **arts plastiques**,  
Aurélien Masson CMAI **éducation musicale**,

à Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts plastiques et d'éducation musicale,  
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,  
s/c des Directions diocésaines,

**Objet** : lettre de rentrée 2018 à l'attention des professeurs d'arts plastiques et d'éducation musicale

Mesdames, Messieurs,  
Cher.e.s collègues,

Comme l'année dernière, nous vous adressons une lettre de rentrée commune à nos deux disciplines artistiques et ne manquons pas cette occasion pour vous présenter tous nos vœux de réussite professionnelle et d'expériences pédagogiques enthousiasmantes.

L'éducation musicale comme les arts plastiques ont toute leur part à prendre dans la réalisation des priorités académiques. Par leur double dimension éducative et artistique, elles contribuent à la réussite des élèves en leur permettant de rencontrer des situations qui les valorisent et qui participent à leur épanouissement.

À ce titre, nous pouvons saluer les nombreux projets chorals qui ont été menés l'année dernière et qui méritent d'être reconduits cette année.

Si l'année 2017 a été marquée par l'accompagnement des équipes éducatives à la mise en œuvre de la réforme du collège, la rentrée 2018 inaugure l'application des orientations prises les élus dans le *projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie*.

#### **- des programmes d'enseignement adaptés au contexte Calédonien :**

Si la réforme du collège initiée par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2015 s'applique à la rentrée 2018 en Nouvelle-Calédonie, elle sera contextualisée dans le cadre du **projet éducatif** du Pays.

Ainsi pour une reconnaissance de la culture autochtone initiée par les Accords de Matignon de 1988, il a été instauré un **enseignement des fondamentaux de la culture kanak**. Considérant la portée politique de cette décision, la *Direction Générale des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie* a souhaité une adaptation des programmes d'enseignement de l'école du socle au contexte culturel océanien de la région Pacifique et en articulant l'enseignement des *éléments fondamentaux de la culture kanak* avec les disciplines d'enseignement.

Les programmes d'enseignements adaptés à la Nouvelle-Calédonie (en annexe à cette lettre de rentrée) ont été retravaillés par un groupe d'experts du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés avant d'être validés par l'*Inspecteur Générale de l'Éducation Nationale* de chaque discipline. Ces programmes ont reçu in fine l'accord de diffusion par le Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Ce sont donc ces programmes pour le cycle 4 - adaptés au contexte Calédonien - qui sont applicables à la rentrée 2018 en Nouvelle-Calédonie pour les arts plastiques, l'éducation musicale et l'histoire des arts.

Dans un souci de cohérence, le groupe de travail inter-degrés a effectué une démarche identique de contextualisation des programmes pour les cycles 1 - 2 et 3, mais le Congrès de la Nouvelle-Calédonie n'ayant pas encore adopté ces propositions, nous vous conseillons d'utiliser pour le cycle 3 les programmes tels qu'ils ont été publiés au niveau national.

#### **- des documents d'accompagnement à la mise en œuvre des programmes :**

Depuis deux années, l'*Inspection Générale* des enseignements artistiques a réalisé un travail important de recension des ressources d'accompagnement des programmes d'enseignements. Ces ressources sont disponibles pour les cycles 2 - 3 et 4 sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>

L'IGEN d'arts plastiques a réalisé un sommaire très détaillé (voir document en annexe) des différentes ressources disponibles sur Eduscol pour accompagner la mise en œuvre des programmes d'arts plastiques pour les cycles 3 et 4.

Ce sommaire dynamique apporte une vision synthétique de l'ensemble de ces ressources. Vous noterez cependant l'éclectisme des différentes ressources, proposées par une diversité d'équipes académiques et il vous reviendra de faire le choix de celles qui sont le plus appropriées à vos besoins.

**- propositions de séquences d'enseignement arts plastiques à partir des thèmes des EFCK :**

Dans le cadre de la journée de formation didactique arts plastiques organisée le 24 mai 2017 par le **Groupe Ressource et de recherche**, plusieurs séquences d'enseignement ont été produites de façon collaborative par les professeurs d'arts plastiques ; puis reprises, expérimentées et mises en forme par le GRAP.

Ces propositions de séquences d'enseignement des arts plastiques avaient pour objectif d'aborder les *éléments fondamentaux de la culture kanak* à partir des 5 concepts : la "case", "clan & tribu", "igname", "langage & parole", "terre & espace".

Ces présentations ont été mises en ligne sur le site académique *Artspla-Site-Austral* :

<http://artspla-site-austral.ac-reunion.fr/spip.php?rubrique48>

**- l'évaluation certificative de fin de cycle 4, le nouveau DNB :**

Pour la session 2018, le *Diplôme National du Brevet* inaugurera de nouvelles modalités d'évaluations.

- pour 50 % des points, l'évaluation du degré d'acquisition des compétences du *socle commun de connaissances, de compétences et de culture*.
- pour 50% des points, le contrôle ponctuel final se déroulera sous la forme de quatre épreuves écrites (français, mathématiques, histoire géographie, sciences) ainsi qu'une épreuve orale pour évaluer la qualité de l'expression et qui pourra porter sur un projet mené en **histoire des arts** ou dans le cadre d'un EPI ou lors d'un des parcours éducatifs.

Cela implique donc que nos enseignements artistiques prennent toute leur part dans les parcours (PEAC, parcours orientation, parcours civique, parcours santé), dans les enseignements pratiques interdisciplinaires mais aussi dans l'enseignement de l'histoire des arts aux travers de nos pratiques de créatop,.

Les nouveaux champs pédagogiques ouverts par la mise en œuvre des EPI, par le renforcement des démarches de projets, par la plus grande place donnée à l'autonomie des élèves ou par l'usage du numérique, appellent la recherche d'un équilibre. En effet, il est important de tenir compte du rythme hebdomadaire du cours d'éducation musicale ou d'arts plastiques qui sont limités à une seule heure. Ces nouvelles opportunités pédagogiques doivent rendre les élèves plus acteurs de leur apprentissage en modifiant les modalités relationnelles avec l'enseignant. Cependant, nous nous devons de ne pas perdre de vue qu'en éducation musicale spécifiquement, le cœur des séquences doit rester centré sur la réalisation d'un projet musical (pour le champ de la production) en interaction avec des activités d'écoute (pour le champ de la perception). Dans cette approche sensible qui caractérise la discipline et qui donne à la voix un rôle central, c'est bien la pratique collective guidée par les compétences musicales de l'enseignant qui reste notre outil majeur.

Nous pourrions, en arts plastiques, décliner de façon identique et rappeler que le cœur des apprentissages reste la pratique exploratoire éclairée par une analyse de ce qui est mis en œuvre et qu'il serait regrettable d'instrumentaliser le cours d'arts plastiques dans la seule finalité de réaliser un produit précontraint par un projet multidisciplinaire.

Enfin, nous souhaitons conclure en considérant qu'il nous semble essentiel d'initier une réelle mutualisation des productions pédagogiques à l'échelle du territoire. Une page disciplinaire éducation musicale est maintenant active sur le site académique ([ac-noumea.nc](http://ac-noumea.nc)) et le site *ArtsPla-Site-Austral* réunit les contributions 5 territoires australs pour les arts plastiques. Ces sites ont pour principal objectif le partage de supports pédagogiques, de séquences d'enseignement, de scénarios d'usage du numérique. Ils proposent aussi un accès rapide aux textes officiels et aux ressources utiles aux professeurs néo-enseignants.

Nous comptons donc sur vos contributions pour alimenter ce lieu de partage entre pairs.

En vous souhaitant une année riche et pleine de réussite,



Aurélien Masson  
chargé de missions auprès de l'inspection



Laurent Chardon  
inspecteur pédagogique régional